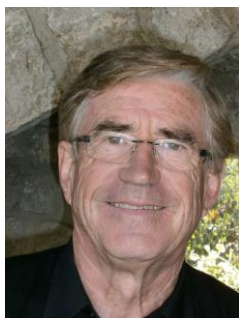




Juin 2017

E
D
I
T
O



DE NOUVEAUX LAISSER-PASSER POUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Depuis la mise en place du sens unique estival sur la RD 294, des laisser-passer ont été distribués afin que les riverains puissent traverser Balazuc dans les 2 sens et à n'importe quelle heure.

Le Conseil municipal a décidé, cette année, de changer ces laisser-passer.

Aussi, pour la saison 2017 de nouveaux laisser-passer ont été préparés et sont dès à présent à votre disposition en Mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat ou sur rendez-vous. **ATTENTION**, pensez bien à venir les récupérer au plus tôt car les anciens laisser-passer ne seront plus valables à compter du 1^{er} juillet.

D'autre part, **nous vous rappelons que ce laisser-passer ne permet pas de stationner gratuitement sur les parkings payants**. Il vous permet seulement de circuler librement sur la RD 294 tout l'été.

MC MJR CM

Revoilà l'été, pour assurer la bonne gestion de la forte affluence touristique durant les mois de juillet et août, l'organisation mise en place l'année dernière sera reconduite cette année.

Comme d'habitude, nous vous demandons de bien vouloir respecter nos consignes afin que la saison se déroule au mieux pour tout le monde.

Le printemps a été riche en travaux divers et variés. Les travaux de voirie, parkings et ruelles ont été réalisés par des entreprises spécialisées. Tandis que l'embellissement du village été assuré par les agents du service technique. Nous les félicitons pour la qualité de leur travail, leur implication et leur motivation.

Que le village soit toujours attractif est un de nos principaux objectifs, notre économie locale en dépend fortement.

Bon été à vous tous,

Le Maire,
Bernard CONSTANT



En bref...

En bref...

En bref...

L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Le local situé à l'entrée de l'ancien cimetière a été transformé afin de réaliser un ossuaire qui est destiné à recevoir les reliquaires.

A côté un caveau dépositoire va être construit.

MC MJR CM

HORODATEURS

Vous avez pu remarquer la mise en place de 2 nouveaux horodateurs sur le Parking de l'Ecole et sur le Parking Champgelly.

Ils seront en fonctionnement au printemps et à l'automne. Pour la période estivale (juillet / août) nous conservons le fonctionnement avec des caissiers comme les années précédentes.

MC MJR CM

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

C'est un plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit QUI fait QUOI, QUAND et COMMENT en cas de crise (inondation, incendie, mouvement de terrain ou séisme).

Le PCS de Balazuc vient d'être finalisé le 1^{er} juin dernier, aussi vous trouverez en annexe de ce Balazuc infos le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

MLC CM



L'INAUGURATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La réalisation des réseaux est terminée depuis le mois de janvier dernier, quant à la station d'épuration, elle est en service depuis mai 2016.

Avec le SEBA, nous souhaitons inaugurer ces ouvrages d'assainissement, la date retenue à ce jour est le vendredi 6 octobre. Plutôt que d'avoir un cérémonial très officiel avec la présence des représentants de l'Etat, du député, des sénateurs..., nous organiserons une demi-journée portes ouvertes pour la population de Balazuc qui sera suivie d'un apéritif.

BC



LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis quelques jours, la commune a mis son site internet en ligne à l'adresse suivante : balazuc.fr.

La conception du site a été réalisée bénévolement par Mehdi Bennourine entre le mois de décembre 2016 et le mois de mai 2017.

Seules quelques rubriques sont actuellement complétées, mais au fil des mois le site va s'étoffer.



LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017

En plus de la remise en état de certaines calades effectuée lors des travaux d'assainissement, les 3 chantiers prévus dans le programme de réfection de la voirie 2017 ont bien été réalisés pour un montant de 65 000 € :

- la voie communale d'Audon sur une longueur d'environ 700 mètres : l'opération s'est déroulée en 2 phases. Tout d'abord le nivellement de la chaussée avec un bitume spécial (grave émulsion) et ensuite la finition de la surface avec du bicouche classique ;
- la voie d'accès et la plateforme inférieure de la Place Clovis Ranchin ;
- la partie déformée du Parking de l'école, les travaux ont consisté à décaisser la chaussée, à poser un film géotextile, à constituer une épaisseur suffisante de stérile pour éviter de nouvelles déformations et à finir en surface avec du bicouche.

BC



LA SAISON ESTIVALE 2017

Une nouvelle saison estivale commence. L'organisation pour les mois de juillet et août est similaire à l'année 2016.

Nous vous en rappelons les grandes lignes :

- sens interdit du 1^{er} juillet au 31 août de 11h à 19h du Parking de l'Ecole au Parking du Treillat ;
- les parkings seront payants de 10h à 19h ;
- les saisonniers doivent garer leur véhicule sur le parking gratuit de Coste Labeaume (près de la Mairie) ;
- le stationnement Place Clovis Ranchin et Place Cournazou est réservé aux habitants riverains ;
- la traversée du village est limitée à 30 km/h.

MC MJR CM

En bref...

En bref...

En bref...

INFOS MAIL

Les personnes qui souhaitent recevoir les infos de la Mairie concernant la vie du village (cérémonies, travaux...) sont priées d'envoyer leur adresse mail par courriel à l'adresse suivante : balazuc.mairie@orange.fr.

A ce jour, nous comptons 58 foyers inscrits et nous espérons avoir de nouvelles inscriptions.

LE PETIT MARCHÉ

Comme chaque année vous retrouverez le petit marché de producteurs locaux le mardi soir à partir de 18h pendant les mois de juillet et août sur la Place de la Croisette.

MC MJR CM

LA CARTE D'IDENTITE A PORTEE DE CLIC !

Depuis fin mars 2017, la Mairie de Balazuc ne peut plus recevoir les demandes de carte nationale d'identité. Seules les mairies équipées de bornes biométriques gèrent à présent les demandes de carte nationale d'identité et de passeport. Les plus proches de Balazuc sont Aubenas et Largentière (il est conseillé de prendre rendez-vous).

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez au préalable faire votre pré-demande de carte nationale d'identité sur le site internet : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>.

FINANCES

Les **COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 de la Commune et du CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) permettent d'établir le bilan comptable de l'année 2016 après clôture des comptes au 31 décembre.

Le Compte Administratif du CCAS ne comporte qu'une section fonctionnement qui se décompose comme suit :

- Dépenses de l'année 2016 : 3 060.50 €
- Recettes de l'année 2016 : 2 996.00 € + 1 806.28 € d'excédent 2015
- Soit un résultat de clôture excédentaire de 1 741.78 €

Le Compte Administratif de la Commune comporte une section fonctionnement et une section investissement, il se présente comme suit :

	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2015		171 356.70 €		297 951.15 €
Opérations 2016	312 685.32 €	406 926.07 €	273 802.69 €	111 505.11 €
Résultat par section		265 597.45 €		135 653.57 €

En tenant compte des restes à réaliser 2016, l'excédent de fonctionnement reporté pour 2017 est de 255 051.02 € (soit 265 597.45 + 135 653.57 – 157 900.00 + 11 700.00).

Au 1^{er} janvier 2017, la dette de la Commune en capital s'élève à 404 166.34 €, le montant des annuités payé au cours de l'année 2017 sera de 41 078.13 € (capital + intérêt d'emprunt).

Le Budget 2017 du CCAS se compose comme suit :

- Dépenses prévues : 4 841.78 €
- Recettes prévues : 4 841.78 € dont 1 741.78 € d'excédent 2016.

Le Budget 2017 de la Commune se présente comme suit :

	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2016		255 051.02 €		135 653.57 €
Restes à réaliser			157 900.00 €	11 700.00 €
Prévisionnel de l'année	640 098.02 €	385 047.00 €	232 550.00 €	243 096.43 €
Total	640 098.02 €	640 098.02 €	390 450.00 €	390 450.00 €

Les principales opérations d'équipement prévues au Budget 2017 sont :

- La fin des travaux de l'assainissement collectif du village
- les travaux de voirie (Audon, Rue et Place Clovis Ranchin, Parking de l'école, certaines ruelles du village...)
- l'adressage
- la signalétique d'information locale (SIL)
- l'installation d'une citerne DFCI sur les Gras
- des achats de matériels et de mobiliers
- des travaux sur les différents bâtiments communaux et au cimetière.

JC

LE FLEURISSEMENT ET L'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Cette année encore nous avons continué à embellir le village et nous avons poursuivi les plantations. De nombreux aménagements ont été réalisés ou complétés durant l'hiver et le printemps :

- l'agencement du coin pique-nique près du Parking du Treillat a été amélioré, une haie a également été plantée pour embellir cet espace public ;
- une haie a également été ajoutée sur la butte du Parking du Treillat ;
- des bacs en pierre ont été réalisés au Portail Neuf afin d'accueillir de nouvelles plantes ;
- le muret en pierre situé dans les escaliers extérieurs de la Mairie a également été repris.

L'entretien des espaces verts et la réalisation de bacs en pierre sont réalisés par les 3 agents techniques communaux.

Les petits efforts d'entretien de chacun sont appréciables et nous les en remercions.

MC MJR CM



L'ARDECHOISE 2017 ... A BALAZUC

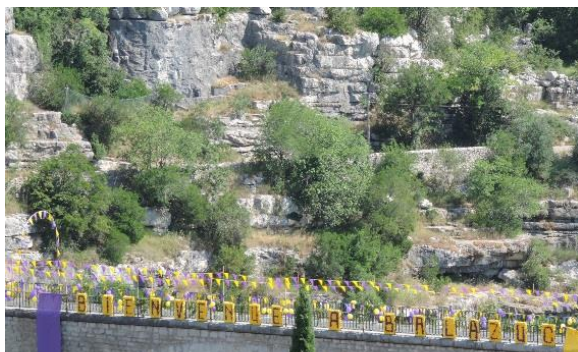
Les 15 et 16 juin l'Ardéchoise a traversé Balazuc. Les bénévoles ont travaillé tous les mardis après-midi pour préparer les décorations. Merci à eux.

Les coureurs toujours aussi nombreux ont pu apprécier l'accueil chaleureux qui leur était réservé au stand de ravitaillement de la Croisette.

Les enfants de l'école ont également participé à la fête.

Un grand merci à tous.

MC MJR CM



LA JOURNEE CITOYENNE



Comme chaque année, la journée citoyenne s'est déroulée début mai. Cette année le temps n'était pas de la partie mais cela n'a pas découragé les bénévoles. La pluie a tout de même laissé le temps aux préposés au goudronnage de réparer les voies communales. Par contre, c'est avec regret et tout mouillé que les bénévoles du village ont dû stopper le nettoyage des ruelles. Certains quartiers avaient anticipé et prévu de faire le nettoyage soit la veille, soit le lendemain.

Un grand merci à tous les participants qui se sont retrouvés autour d'un apéritif déjeunatoire convivial pour clore cette matinée citoyenne.

MLC

LE REPAS CAMPAGNARD



En ce dimanche 21 mai, l'équipe municipale vous a proposé un repas campagnard. Au menu, il y avait cochon grillé et son accompagnement de légumes. Bravo au cuisinot ! Sous le soleil vous avez été nombreux à participer à cette manifestation et nous vous en remercions. C'est l'occasion de réunir les habitants du village dans la convivialité et la bonne humeur.

MC MJR CM



LES CONSEILS MUNICIPAUX DE BALAZUC (1790 – 2014)

Dans la salle des mariages vous avez pu remarquer la fresque représentant les différents conseils municipaux qui se sont succédés depuis 1790 à Balazuc (date de création des conseils municipaux en France).

Nous remercions Quinette et Pierre Constant pour leur initiative et leur fabuleux et fastidieux travail de recherche dans les anciens registres et les archives de la Mairie.

Marie-Jo et Bernard ont participé, en étroite collaboration avec ABP de Saint Etienne de Fontbellon, à la réalisation de cette fresque.



MC CM

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

Mardi et Vendredi :
9h/12h – 14h/17h

Sur rendez-vous avec M. le Maire

Tél. : 04 75 37 75 08

Fax : 04 75 37 02 24

Mail : balazuc.mairie@orange.fr

Site Internet : balazuc.fr

Numéros d'Urgence

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Le **Point I** sera ouvert du **1^{er} juillet au 31 août inclus**. Les horaires d'ouverture seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et dimanche de 10h30 à 13h et de 16h30 à 18h30, mercredi de 9h30 à 13h et de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 18h30 (fermeture hebdomadaire le vendredi matin et le samedi toute la journée).

Des **balades contées** permettant de découvrir le cœur du village sont organisées par la Mairie **tous les mercredis du 5 juillet au 23 août inclus**. Le départ se fait de la Tour Carrée (Point I) à 10h (durée approximative de 1h45).



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale a été mis en œuvre à compter du 15 janvier 2017, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit.

Cette autorisation de sortie du territoire est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire.

Le formulaire CERFA est accessible sur le site www.service-public.fr.

Les personnes concernées devront produire elles-mêmes les documents nécessaires. A l'inverse de l'ancienne procédure, aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est à présent nécessaire.

NOS JOIES ... NOS PEINES ...

NAISSANCES

Méloé, née le 21 février 2017
fille de Thomas REYLANDT et de Lise LEMAIRE

Jade, née le 21 février 2017
fille de Charlotte REGNAULT

DECES

Marie MOURARET, le 15 janvier 2017

Marielle LACOUR, le 3 mars 2017

Armandine CHAROUSSET, le 14 mars 2017

Monique MOURARET, le 13 avril 2017

Georges AUGIER, le 1^{er} juin 2017

URBANISME : du POS au PLUi en passant par le RNU

L'urbanisme de la commune était jusqu'à présent régi par un Plan d'Occupation des Sols (POS) alors que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) était en cours d'élaboration depuis plusieurs années. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est le document qui fixe l'orientation du PLU et le plan de zonage qui définit les zones constructibles ont été présentés aux services de l'Etat. Suite à leurs nombreuses remarques, le plan de zonage est apparu avec un nombre très réduit de parcelles constructibles ce qui a conduit le conseil municipal à arrêter l'étude du PLU. Le POS étant devenu obsolète le 27 mars dernier, l'urbanisme de la commune est, à présent, régi par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme instruits depuis le 27 mars dernier sont donc soumis à l'avis conforme du Préfet.

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a pris la compétence urbanisme en début d'année. Ce qui va permettre d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui remplacera les PLU existants ou qui se substituera au RNU pour l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes.

Le PLUi sera élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'intercommunalité et en collaboration avec l'ensemble des communes membres. Les orientations du PADD seront débattues au sein du Conseil communautaire et des Conseils municipaux.

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) reste quant à elle applicable sur la commune. Les dossiers concernant des travaux dans son périmètre sont donc adressés pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les demandes d'autorisation du droit du sol les plus fréquentes :

Le certificat d'urbanisme (CERFA N°13410*04) est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme : le certificat de simple information ou le certificat opérationnel. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet et/ou l'achat d'un terrain.

Une déclaration préalable de travaux (CERFA N°13703*06, 13404*06 ou 13702*05 selon les travaux envisagés) est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Un permis de construire (CERFA N°13406*06 ou 13409*06 selon les travaux envisagés) est exigé pour tous les travaux de grande ampleur, soit la réalisation d'une construction nouvelle (indépendante de tout bâtiment existant), soit pour des travaux d'agrandissement d'une construction existante (recours obligatoire à un architecte dès que l'on dépasse les 150 m² de surface plancher pour une construction à usage autre qu'agricole).

Les seules exceptions concernent les constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m² et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

BALAZUC A L'HONNEUR



Le site internet Hunderdrooms, comparateur de location de vacances, a désigné courant avril 2017, les 3 villages médiévaux français dignes d'intérêt « pour un week-end prolongé ». Dans leur classement, on retrouve le village de Rocamadour situé dans la vallée de la Dordogne, Castelnou village haut



perché des Pyrénées Orientales et bien sûr Balazuc Village de Caractère et l'un des Plus Beaux Villages de France.

Notre village a été une nouvelle fois mis à l'honneur pour son patrimoine architectural exceptionnel et l'histoire qui se dégage de ses ruelles et de ses bâtiments anciens.

L'Architecture de Balazuc se compose d'éléments allant du Xème au XVIIIème siècle. Autrefois protégées par des remparts, les maisons se sont groupées autour du château féodal dont la partie la plus ancienne, qui surplombe l'Ardèche, date du XIème siècle. En haut du village, la Tour carrée, deuxième donjon du village, abrite aujourd'hui en été le Point I. La porte d'origine, située à l'arrière, était percée à plus de six mètres du sol, mettant ainsi la tour à l'abri des attaques. Dans le bas du village, l'église romane dresse son clocher à arcades surmonté d'un clocheton. De là-haut, on a une superbe vue sur les toits du village et sur l'Ardèche, le Pont et les falaises.



DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)

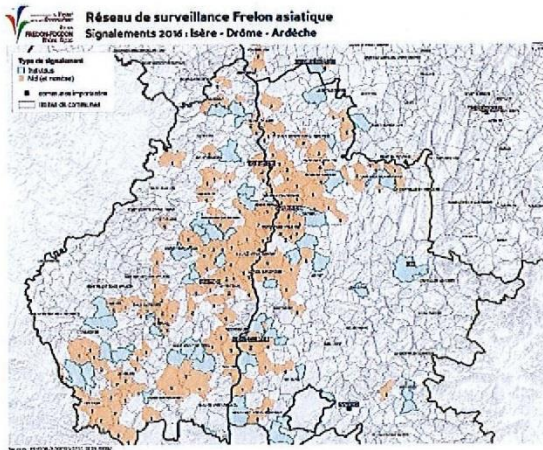


LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDSA 07 : 06 08 92 26 67 / pascal.binon@orange.fr

FREDON : 04 75 64 92 12 / fdgdon07@yahoo.fr

GDS 07 : 04 75 64 91 85 / gds07@cmre.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

ⁱFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ⁱⁱFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le Frelon asiatique, comment le reconnaître ?

<div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO </div> <p style="text-align: center;">Taille: ouvrière: 25 à 35 mm reine: 40 mm maxi</p>	<div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA </div> <p style="text-align: center;">Taille: ouvrière: 23 à 30 mm reine: 35 mm maxi</p>
--	---

SICTOBA ENVIRONNEMENT

DECHETS VERTS

Nous vous rappelons que depuis janvier 2015, *le brûlage des déchets verts est interdit*, il faut donc soit les composter, soit les transporter à la *déchetterie de Ruoms ou à celle de Vallon Pont d'Arc*.

Horaires dépôt des déchets verts :

- déchetterie de Ruoms : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30
- déchetterie de Vallon Pont d'Arc : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30

COLLECTE DES TEXTILES

Une colonne de collecte des textiles a été installée au point de collecte du cimetière. Ceci permet de donner une seconde vie aux vêtements, linge de maison et chaussures que vous n'utilisez plus.

COLLECTE DES CARTONS

Le SICTOBA a décidé de mettre en place, sur 9 communes, une collecte sélective des cartons bruns. Sur notre commune, les bennes destinées à cette collecte sont installées au point de regroupement du cimetière.

Seuls les cartons pliés peuvent être insérés dans les conteneurs. **Ces conteneurs sont destinés à la fois à l'usage des particuliers et à l'usage des professionnels pour lesquels la collecte des cartons en porte à porte a été supprimée.**



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Hors saison : lundi matin

Mi-juin à mi-septembre : lundi et vendredi matin

Merci d'en informer les locataires de gîtes et de campings.

Outre vos poubelles personnelles, de nombreux conteneurs sont à votre disposition dans le village pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Rappelons que l'emplacement réservé au tri sélectif situé au cimetière n'est pas une déchetterie, la dépose d'objets y est strictement interdite.

ENCOMBRANTS

SERVICE GRATUIT d'enlèvement à domicile d'objets lourds et encombrants,

Pour en bénéficier vous devez prendre rendez-vous auprès de :

Madame CLAVEL au SICTOBA : 04 75 39 06 99

ATTENTION :

Les poubelles individuelles ne doivent pas rester sur la voie publique après le passage du collecteur.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2017 (sous réserve de modifications)

MOIS	ANIMATIONS	ORGANISATEURS	LIEU	HEURES
JUIN Samedi 3 Jeudi 15 / Vend. 16 Samedi 17 Dimanche 25	Paëlla Ardéchoise Assemblée générale Fête de l'école	Sport Pour Tous Les bénévoles Le Mat Sou de l'école d'Uzer	Cour S. des fêtes Village Viel Audon Ecole d'Uzer	A midi La journée 9h00 Midi
JUILLET 1/07 au 30/07 Samedi 1 ^{er} Samedi 15 Mercredi 19 Samedi 22 Mercredi 26 Samedi 29	Exposition : Agnès ROUX (peintures) et Mâ THEVENIN (empreintes/collages) Festival des terrasses Vernissage Concert « Duo en passant » de J.J Goldman Vente de pognes Pétanque + bal Spectacle « Performance » danse par Mâ Thevenin Bal folk	La Roche Haute Collectif Cultures ! La Roche Haute La Roche Haute Sport Pour Tous + Balazic' La Roche Haute AJC – Chantier jeunes	Eglise Romane Viel Audon Eglise Romane Pl. Eglise Romane Place C. Ranchin Eglise Romane Place C. Ranchin	Ts les jours 16h/19h + ljd 10h30/13h 16h à minuit 18h 21h Le matin 15h00 + 21h00 21h 19h
AOUT 1/08 au 24/08 Mardi 15 Samedi 26 27/08 au 17/09	Exposition Agnès Roux (peintures) Simon Bugnon (photographies) Sanglier à la broche Pétanque + bal Vernissage Exposition François Grignon (marqueterie d'art)	La Roche Haute ACCA La Roche Haute La Roche Haute	Eglise Romane Stade Eglise Romane Eglise Romane	Ts les jours 16h/19h + ljd 10h30/13h Midi et soir 15h00 + 21h00 18h 15h/18h ts les jours
SEPTEMBRE Sam. 16 / Dim. 17 Sam 16 / Dim 17 22/09 au 15/10	Journées du patrimoine Journées du patrimoine Fête de la science : « Tourisme et développement durable »	La Roche Haute Muséum de l'Ardèche Muséum de l'Ardèche	Eglise Romane Muséum de l'Ardèche Muséum de l'Ardèche	10h30 à 18h A définir A définir
OCTOBRE Sam. 7 / Dim. 8 Samedi 28	Week-end Flacons sauvages (transformation plantes médicinales) Castagnade	Le Mat Sport Pour Tous	Viel Audon Salle des fêtes	Sam 9h à Dim 16h 19h00
NOVEMBRE Vendredi 24	Assemblée générale	Sport Pour Tous	Salle des fêtes	18h30
DECEMBRE Samedi 2 Dimanche 3	Téléthon Marché de Noël	Comité Téléthon Sou de l'école	Salle des fêtes Place C. Ranchin	14h00 10h00 à 17h00



Imprimé par nos soins

Directeur de publication : Bernard Constant

Responsable de la publication : Monique Constant

Rédaction des articles : Bernard Constant, Monique Constant, Marie-Jo Ranchin, Jacques Chastaing, Cathy Mollier, Marie-Laure Coulange

Mise en page : Sabine Allix

Photographies : Bernard Constant, Marie-Jo Ranchin, Monique Constant, Guy Boyer, Clément Constant et Frédéric Constant